

Image not found or type unknown



dommages et intérêts

Par **Sassou9**, le **18/04/2019** à **12:33**

Bonjour,

Comment est-on averti d'une condamnation à verser des dommages et intérêts car, suite à la réception d'un relevé de condamnation pénale,

rien n'est mentionné concernant le versement de dommages et intérêts. Seuls sont inscrits les frais de procédure et une amende de 500 euros

avec surcis (pour laquelle je n'ai pas fait appel malgré mon désaccord car j'ai depuis déménagé loin de ces voisins provocateurs et je souhaite

passer à autre chose).

Merci par avance pour votre réponse.